

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

21-12-248

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

ENVIRONNEMENT

DSIL 2022 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE VISANT À SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - RÉNOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS DE FONCTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10, »

Vu la circulaire NOR : TERB2000342C du 14 janvier 2020 et l'instruction NOR : TERB2103656J du 2 février 2021 du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, relatives aux dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires,

Vu les instructions de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations collectives territoriales, du 30 juillet 2020 relative à la part exceptionnelle de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires (NOR : TERB2019408C) et du 20 novembre 2020, relative au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales (NOR : TERC2030398J),

Vu le contrat « Action Cœur de Ville », reconnu comme Opération de revitalisation de territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Vu le contrat « Ville d'Équilibre » signé avec le Département de la Gironde,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – La Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la volonté de l'État de prendre en compte la fragilisation économique des territoires avec l'objectif de soutenir les investissements par un renforcement des fonds dédiés à la DSIL 2022 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),

Considérant la formalisation de cette volonté à travers la mise en place des Contrats de Relance et de Transition Écologique porté par le PETR pour le Libournais,

Considérant que ces projets doivent être prêts à démarrer rapidement,

Considérant la démarche de développement durable engagée par la collectivité pour l'ensemble de ses équipements publics,

Considérant que la Ville de Libourne entretient une vingtaine de logements de fonction et de services, répartie sur l'ensemble du territoire communal,

Considérant que ces logements parfois anciens méritent d'être rénovés afin d'assurer un confort énergétique à leurs occupants et de répondre aux nécessités de transition écologique liés au changement de climat,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux pour permettre à ces logements d'atteindre une performance de qualité en terme d'économies d'énergie, la Ville s'engage sur la programmation de travaux prévus de 2022 à 2025,

Considérant les contraintes budgétaires subies par la collectivité ayant nécessité de décaler ces travaux d'un an selon le programme suivant :

2022 : pour la première phase de travaux, 3 sites ont été ciblés pour un coût estimé à 113 636,36 € HT :

- Hôtel de Ville – 42 place Abel Surchamp
- Stade Clémenceau – 52 rue des 3 frères Béjard
- École maternelle des Charruads – 111a avenue de la Roudet

2023 : 3 autres sites sont ciblés pour un coût estimé à 109 090,91 € HT :

- Salle des Fêtes – 1 rue Montesquieu
- Stade Moueix – 52 Avenue de Verdun
- Bourse du travail – 19 rue Giraud

2024 : 4 sites sont ciblés pour un coût estimé à 118 181.81 € HT :

- 11 chemin de la Lamberte
- Ex école de Condat (rdc) – 1 avenue du port du Roy
- Ex école de Condat (r+1) – 1 avenue du port du Roy
- Stade Robert Boulin – 7 rue du Général Monsabert

2025 : 4 sites sont ciblés pour un coût estimé à 109 090.91 € HT :

- Cimetière Quinault – 18 boulevard de Quinault
- Cimetière La Paillette – 91 Rue Montaudon
- Tennis municipal – 4 avenue du Général De Gaulle
- 111 C avenue de la Roudet

Considérant le coût global de cette opération estimé à 462 500,00 € HT,

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation et le démarrage prévu à l'automne 2022,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Budget prévisionnel de l'opération – 462 500,00 € HT				
Dépenses		Recettes		
Assistance à maîtrise d'ouvrage	12 500,00 €	DSIL	138 750,00 €	30%
Travaux phase 1 (2021)	113 636,36 €	Autofinancement	323 750,00 €	70%
Travaux phase 2 (2022)	109 090.91 €			
Travaux phase 3 (2023)	118 181.81 €			
Travaux phase 4 (2024)	109 090.91 €			
Total	462 500,00 €	Total	462 500,00 €	100 %

Après en avoir délibéré.

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus

- à solliciter au titre de la DSIL 2022 (dotation habituelle et exceptionnelle) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 138 750,00 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

17.12.2021

Le Maire
Philippe BUISSON



Signature of Philippe BUISSON, Maire de la Ville de Libourne.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20211215-DELIB21_12_248-DE